

Centre de Formation

Durée

2.00 jour(s)
14:00 heures

Public

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou d'encapsulage.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'assurer que le travailleur a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience issu de sa première période d'exercice professionnel dans le domaine de l'amiante, c'est-à-dire
 - d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante,
 - de connaître les notions d'aéroulque,
 - d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier,
- Renforcer les aspects de prévention liés aux risques liés à l'amiante.

Programme

- Évaluation des connaissances le premier jour pour établir le besoin de formation
 - La formation sera axée sur les points faibles et compléter d'un rappel général
 - Mise à niveau selon les évolutions techniques et réglementaires

Contenu qui servira au rappel:

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Les effets sur la santé, notamment les cancérigènes et synergique du tabagisme
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- La réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- La transmission de l'information aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Mise en situation sur plateforme pédagogique pour
 - Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :
 - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
 - les procédures de décontamination du personnel et des équipements
 - la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéroulque de chantier
 - les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
 - Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
 - Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
 - Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
 - Être capable de choisir des EPI adaptés
 - Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des Chantiers
 - Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation de transport et d'élimination des déchets
 - Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication.
 - Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

Méthodes et supports

- Progression pédagogie par objectifs alternant les séquences technologiques et pratiques
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Support vidéo-projection
- Plateforme pédagogique
- Formateur(s) amiante certifié(s) par l'INRS
- Certification inscrite au Répertoire Spécifique n°RS6423 le 19/10/2023 par le Ministère du Travail du Plein emploi et de l'Insertion

Prérequis

- Bonne maîtrise de la langue enseignée (français), autre langue nous consulter
- Certificat d'aptitude médicale au port du masque et au poste de travail
- Attestation de formation préalable (sous-section 3) de moins de 6 mois

Modalités d'évaluation

- En fin de formation, chaque participant réalisera une évaluation théorique et une évaluation pratique des connaissances.
- Pour se voir délivrer l'attestation de compétences, chaque stagiaire doit valider l'évaluation théorique et l'évaluation pratique.

Critères de réussite

- Évaluation théorique des connaissances :
 - Favorable si $\geq 13/20$
 - Rattrapage oral si ≥ 10 et $< 13/20$
 - Défavorable si $< 10/20$
- Évaluation pratique des connaissances :
 - Favorable si $\geq 19/30$
 - Rattrapage oral si ≥ 15 et $< 19/30$
 - Défavorable si $< 15/30$